



PICARDIE NATURE

Lettre d'information

mars 2012

A ne pas rater ...
**Assemblée
Générale**
Samedi 17 mars 2012
à Tergnier (02)
Plus d'infos p.7

Info du mois

**Un animal écrasé
au bord d'une route ?**

Signalez-le sur :

<http://faune-et-route.picardie-nature.org>

Plus d'infos p.17

NOUVEAUTÉ



• **Edito**

- Economie contre écologie ? p.3

• **Association**

- Retour sur le congrès FNE p.6
- Samedi 17 mars : rendez-vous pour notre assemblée générale p.7

• **Pôle Observatoire**

- 2^{ème} édition du repas des naturalistes p.8
- Naissance de deux nouveaux réseaux : Araignées et Coccinelles ! p.9
- Stage de perfectionnement pelotes de réjection et réunion du réseau mammifères terrestres du 19 novembre 2011 p.10
- Clicnat : la saisie s'accélère ! p.10
- Bilan du suivi du Tamia de Sibérie en 2011 p.11
- Une tortue marine s'échoue en baie de Somme p.12
- Un nouvel écuroduc pour la Picardie ! p.12

• **Pôle Protection**

- L'épervier, le garagiste et le correspondant... p.13
- Tirs d'espèces protégées : la liste s'allonge ! p.14
- Bien utiliser sa mangeoire p.15
- Bilan des SOS chauves-souris depuis 2003 p.16
- Bilan de la saison des ramassages d'oiseaux morts p.17
- Top départ pour les amphibiens ! p.18
- Faune et routes en Picardie... p.19

• **Pôle Développement durable**

- Projet de Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie : peux mieux faire... p.20
- Double victoire des associations contre le projet de Direct Energie ! p.23
- Manifestation à Abbeville contre le projet d'élevage hors sol de 1000 vaches : Une mobilisation réussie ! p.24
- Actualité de l'urbanisme communal dans la Somme p.26
- Consultation publique sur 3 nouveaux permis de recherches d'huile de schiste p.29

• **Pôle Découverte et Animation nature**

- Conférence sur la protection des amphibiens en Picardie p.30
- Les dernières infos du pôle p.31

• Economie contre écologie ?

Mercredi 22 février, 18h15 sur France Bleu picardie, un débat politique de (trop) courte durée débute. A l'invitation de l'animatrice, Frédéric Pétronio, journaliste au Courrier Picard et moi-même, répondons à ses questions et aux témoignages d'auditeurs triés sur le volet.

Premier auditeur, inquiet de l'augmentation du coût de la vie et mécontent des surcoûts liés à l'environnement : augmentation de la redevance « ordures ménagères », financement par le contribuable du développement des énergies renouvelables, etc...

Première question : attendez-vous des candidats aux présidentielles qu'ils fassent des propositions sur l'environnement ou pensez-vous que les priorités sont ailleurs, avec le taux de chômage qui explose et la crise ?

Je n'allais pas laisser passer l'occasion de parler de l'appel des 3000 pour un contrat environnemental lancé par France Nature Environnement le mois dernier. Ni des quelques propositions reprises, parfois du bout des lèvres, par les 9 candidats¹ présents au congrès organisé par notre fédération, le 28 janvier, devant plus de 2000 personnes.

Mais la seconde partie de la question résonne comme un refrain maintes fois entendu depuis 30 ans : écologie contre économie ?

Une telle question montre que l'on véhicule encore un raisonnement archaïque laissant penser que la préservation de l'environnement est un luxe et demeure perçue comme un surcoût dans les projets de développement et d'aménagement du territoire.

N'est-il pas temps, n'est-il pas nécessaire, pour les citoyens, les élus et les journalistes de dépolluer leurs esprits et d'aborder le sujet sous d'autres angles ?

Celui, par exemple, conceptuellement assez



L'APPEL DES 3000

POUR UN CONTRAT ENVIRONNEMENTAL

Samedi 28 janvier 2012
À l'espace Paris Est Montreuil

36^e CONGRÈS de France Nature Environnement



simple, des écosystèmes préservés afin qu'ils puissent encore offrir leurs services à l'Homme, en terme de production, de régulation et d'aménités (voir encart).



Une illustration classique, parlante, concerne le pays le plus industrialisé, le plus consommateur d'espace et de ressources, les Etats-Unis, et, plus précisément la ville de New-York. Dans les années 80, la qualité de l'eau approvisionnant cette ville de 9 millions de personnes baisse de manière inquiétante. Deux options s'offrent aux yeux des pouvoirs publics : soit investir dans un système complexe d'épuration artificielle de l'eau, techniquement réalisable, en partie privé, soit se pencher sur le devenir du bassin hydrographique et investir pour réduire les pollutions liées à l'urbanisme, les pratiques agricoles et industrielles, plus compliqué à mettre en œuvre. Aujourd'hui, l'eau des monts Catskill qui alimente New-York est une des meilleures qui soit aux Etats-Unis. L'investissement dans la protection des espaces naturels, la lutte contre les activités polluantes s'est avérée être le bon choix.

L'autre approche du sujet peut être faite sous l'angle des coûts sociaux (humains) et

¹ Ont pris successivement la parole : François BAYROU, Eva JOLY, Corinne LEPAGE, Jean-Luc MELENCHON, Hervé MORIN, Dominique DE VILLEPIN, François HOLLANDE

financiers de la dégradation de l'environnement et du gaspillage des ressources et matières premières.

Chaque picard produit environ 400 kg de déchets par an (autant que la moyenne des Français par an). Les coûts de traitement des ordures ménagères ne cessent d'augmenter pour chaque foyer. Il y a 10 ans, des élus de la communauté de communes des Portes d'Alsace ont mis en place la pesée embarquée (paiement au poids de votre poubelle) et développé le recyclage. Résultat : une réduction de la production de déchets à 87 kg/an/habitants de déchets résiduels après tri pour une moyenne nationale d'environ 300 kg de déchets résiduels. Quant au coût, il s'élève seulement à 70 € /an/ habitant pour ces alsaciens contre environ 100 € /an/ habitant en France (à multiplier par le nombre de personnes par foyer soit 2,3 selon l'INSEE).



Pendant 40 ans, des industriels et les pouvoirs publics ont laissé partir dans la nature des

produits contenant des PCB, principalement les huiles de transformateurs électriques. Les sédiments de la rivière Somme et certains de ses affluents contiennent des PCB, des poissons mais aussi les phoques sont contaminés par les PCB. En haute vallée de la Somme où traditionnellement on pêchait l'anguille pour la fumer et la consommer, on n'a plus le droit de la commercialiser pour des raisons sanitaires. Des pêcheurs professionnels sont au chômage et on a fragilisé pour longtemps une activité économique traditionnelle.

Cet hiver, comme l'an passé, le froid a sévi en France. Les médias se sont fait l'écho d'un nombre grandissant de familles aux revenus modestes en grande précarité énergétique parce que les pouvoirs publics et EDF ont soutenu pendant des années l'installation de chauffage électrique, même dans les logements sociaux, en évitant tout débat public sur l'énergie. Quand ils ne peuvent plus payer les factures, EDF leur coupe le courant et donc le chauffage. Au passage, en fin de journée, la mise en route de ces chauffages électriques entraîne une surconsommation obligeant la France à acheter de l'électricité à nos voisins européens, au prix fort.

Alors ! Economie contre écologie ou triple défi économique, écologique et démocratique ?

Patrick THIERY

Président de Picardie Nature

Notes :

Qu'est-ce que l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire ?

L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) est née en 2000 à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Instaurée en 2001, elle a pour objectif d'évaluer les conséquences des changements écosystémiques sur le bien-être humain; elle doit également établir la base scientifique pour mettre en œuvre les actions nécessaires à l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de ces systèmes, ainsi que de leur contribution au bien-être humain. Plus de 1 360 experts du monde entier ont participé à ce projet. Leurs conclusions, réunies en cinq volumes techniques et six rapports de synthèse, présentent une évaluation scientifique ultra moderne de la condition et des tendances des écosystèmes dans le monde et de leurs fonctions (comme l'eau potable, la nourriture, les produits forestiers, la protection contre les crues et les ressources naturelles), ainsi que les possibilités de restaurer, de conserver ou d'améliorer l'utilisation durable des écosystèmes.

Quelles sont les principales conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire?

- Au cours des cinquante dernières années, l'Homme a modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément que durant toute période comparable de l'histoire de l'humanité, en grande partie pour satisfaire une demande toujours plus grande en matière de nourriture, d'eau douce, de bois, de fibre et d'énergie, ce qui a entraîné la perte considérable et largement irréversible de la diversité de la vie sur la Terre.

- Les changements écosystémiques ont donné des gains nets substantiels en ce qui concerne le bien-être humain et le développement économique mais ces gains ont été obtenus à des coûts croissants, notamment la dégradation de nombreuses fonctions écosystémiques, des risques accrus de changements non linéaires et l'accroissement de la pauvreté pour certains groupes de personnes. Si l'on n'y remédie pas, ces problèmes auront pour effet de diminuer considérablement les avantages que les générations futures pourraient tirer des écosystèmes.

- La dégradation des fonctions écosystémiques pourrait augmenter de manière significative pendant la première moitié de notre siècle et est un obstacle à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

- Le défi qui consiste à inverser le processus de dégradation des écosystèmes tout en répondant aux demandes croissantes des fonctions qu'ils fournissent peut être partiellement relevé selon certains scénarios examinés par l'EM mais nécessite des changements importants des politiques, des institutions et des pratiques, changements qui ne sont pas en voie de réalisation. Il existe de nombreuses possibilités qui permettent de conserver ou d'améliorer certaines fonctions définies de manière à réduire les compromis négatifs ou à favoriser des synergies positives avec d'autres fonctions écosystémiques.

Source : site Internet <http://www.millenniumassessment.org>



• Retour sur le congrès de FNE

Par Aude Dekervel
Assistante de communication

Samedi 28 janvier, notre fédération, France Nature Environnement organisait son 36e congrès : l'appel des 3000 ; un contrat environnemental à destination des candidats à l'élection présidentielle.

Picardie Nature organisait un bus pour les adhérents désirant s'y rendre. Une trentaine de personnes ont donc rejoint plus de 2000 militants réunis à Montreuil.



Après le mot d'accueil de Bruno Genty, président de FNE et de Dominique Voynet, maire de Montreuil, deux tables rondes se sont déroulées dans la

matinée sur les thèmes suivants :

- trouver des solutions globales à des crises interdépendantes
- au delà du Grenelle, avancer avec l'ensemble de la société

C'est lors de la pause déjeuner que le ministre de l'écologie, Nathalie Kosciusko Morizet a inauguré le village associatif.

Après un bref discours inaugural, la Ministre de l'Écologie, accompagnée de nombreux journalistes, a parcouru le village associatif pour rencontrer les bénévoles. Nathalie Kosciusko



L'APPEL DES 3000

POUR UN CONTRAT ENVIRONNEMENTAL

Samedi 28 janvier 2012
À l'espace Paris Est Montreuil

36^e CONGRÈS de France Nature Environnement



Morizet s'est ainsi arrêtée brièvement sur quelques stands dont celui de Picardie Nature ! Notre Président Patrick Thiery a pu profiter de ce bref instant pour échanger quelques mots et lui donner des documents à étudier au sujet de la préservation des coteaux calcaires du Sud de l'Aisne dont le Coteau Pseautier de Chartèves... En principe un rendez-vous avec la ministre était prévu mais aujourd'hui il n'y a plus de ministre de l'écologie.



La cohue de l'inauguration passée, les adhérents et salariés ont animé notre stand au sein du village associatif. Un village bien rempli et sympathique ! Ce fut l'occasion de partager de bons

moments avec les associations et fédérations d'autres régions.

Dans l'après midi, quelques anciens ministres de l'environnement ont pris la parole sur le thème : «placer l'environnement au coeur de l'action gouvernementale».

Après cette dernière table ronde, le moment fort de la journée a été «L'appel des 3000 pour un contrat environnemental» lancé par Bruno GENTY, Président de FNE. Cet appel s'articule autour de 3 chantiers prioritaires :

- pour une agriculture proche de nous, au

service d'une alimentation de qualité ;
Pour stopper le gaspillage du patrimoine naturel et créer des emplois ;
- pour sortir de la précarité énergétique.

Puis, en fin de journée, ce sont les candidats à l'élection présidentielle qui sont intervenus tour à tour pendant 15 minutes pour répondre à la question : «Que retenez-vous et sur quoi vous engagez-vous parmi les propositions de «L'appel des 3000» ?»

Cet appel pour un contrat environnemental ne s'arrête pas uniquement à ce samedi 28 février mais FNE rencontrera tout le long de la campagne électorale pour les présidentielles,

• Samedi 17 mars : rendez-vous pour notre assemblée générale

Par Aude Dekernel
Assistante de communication

L'assemblée générale de Picardie Nature a lieu cette année dans l'Aisne ! Nous nous réunirons samedi 17 mars 2012 à Tergnier.

Cette année nous proposons, pour ceux qui le souhaitent, une balade ornithologique autour des étangs de la Frette. Cette balade débutera à 10h30 et durera 2h. N'hésitez pas à demander plus d'infos au 03 62 72 22 54.

Nous nous réunirons ensuite pour déjeuner ensemble à 12h30 (chacun pouvant amener son pique-nique à partager).

A partir de 13h30, l'assemblée générale débutera.



les partis et les candidats afin d'obtenir de plus amples précisions et garanties sur leurs engagements. Il appartiendra ensuite à nous, associations régionales et locales de rencontrer les candidats aux élections législatives pour connaître la traduction sur le terrain des engagements de leur leader et candidat présidentiable.

Retrouvez toutes les interventions des candidats sur notre site internet :

www.picardie-nature.org

Mais comment s'y rendre ?

Tergnier se situe à 25 kms au Sud de Saint Quentin. Vous pouvez vous y rendre en voiture ou en train.

Vous voulez pas voyager seul et partager les sièges restants ? Pensez aussi au covoiturage !

Covoiturer, c'est écologique, économique et convivial !

Notre fédération, France Nature Environnement, a mis en place un site internet de covoiturage.

Rendez vous sur :

<http://covoiturage.fne.asso.fr/>

Si vous n'avez pas Internet, contactez Aude Dekernel au 03 62 72 22 50 ou par mail sur : aude.dekernel@picardie-nature.org

Plus d'infos et plans d'accès sur :

www.picardie-nature.org

• 2^{ème} édition du repas des naturalistes

Par Thomas Hermant
Chargé d'études scientifique faune

Samedi 17 décembre se tenait la seconde édition du repas des naturalistes de Picardie Nature. À cette occasion, 24 naturalistes de tout bord, de tout niveau, et de toute la région, se sont réunis afin de partager un bon moment et discuter des différents projets naturalistes menés en Picardie.

Cette soirée a tout d'abord commencé par quelques présentations de 18h30 à 20h00. En premier lieu, les salariés de Picardie Nature ont fait un rapide bilan de certaines actions menées en 2011. Sébastien Maillier a commencé par une présentation générale des faits marquants concernant le pôle observatoire faune. Lucie Dutour a ensuite présenté les résultats obtenus dans le cadre de la recherche des taxons prioritaires (espèces choisies pour faire l'objet de suivis plus pointus) avant de faire un état des lieux des prospections chauves-souris du projet biodiversité en grandes cultures d'Agrotransfert. Thomas Hermant a ensuite pris le relais pour développer le volet de cette même étude concernant les coccinelles. Ensuite, il a présenté succinctement le suivi du Tamia de

Sibérie, encore appelé Écureuil de Corée, ainsi que ses résultats, avant de terminer sur un bilan des inventaires communaux de 2011.

Ce sont ensuite trois bénévoles qui se sont succédés. Tout d'abord, Thibaut Gérard qui a présenté un diaporama sur le Cuivré des marais et sa situation en Picardie. Ensuite Xavier Lethève a pris le relais pour un exposé sur les arthropodes auxiliaires des grandes cultures. Et enfin, Mathieu T'Flachebba a clos cette séance avec une présentation sur le Lézard vert dans l'Oise. Nous les remercions d'ailleurs encore tous les trois pour leurs contributions fort intéressantes.

Une fois cette période studieuse terminée, chacun a sorti les spécialités qu'il avait apportées. Les nouveaux participants ont alors pu faire connaissance avec les bénévoles plus ancien et échanger sur des thèmes très variés autour d'une grande tablée garnie de soupe, de cakes, de salades ou de desserts tous plus variés les uns que les autres. Les discussions se sont alors poursuivies jusqu'à 23h avec une ambiance conviviale et un sentiment de réussite.

Nous vous donnons donc rendez-vous dans deux ans pour la troisième édition du repas des naturalistes, en espérant vous y voir nombreux !



• Naissance de deux nouveaux réseaux : Araignées et Coccinelles !

Par Thomas Hermant
Chargé d'études scientifique faune

Le 25 février dernier, deux nouveaux réseaux naturalistes créés conjointement par l'ADEP et Picardie Nature ont vu le jour lors de réunions de lancement à Noyon. Il s'agit des réseaux Coccinelles et Araignées.

De 14h à 16h, c'est la toute première réunion du réseau coccinelles qui a ouvert le bal. 16 participants venus de toute la région ont eu l'occasion de découvrir un rapide bilan des activités réalisées en 2011 et d'évoquer les projets à développer en 2012 tels que des stages, animations ou encore des suivis. Chacun a ainsi pu proposer ses idées, en apprendre un peu plus sur les coccinelles, les modes de prospection, etc. Enfin, au cours de cette réunion, Sophie Declercq a également été élue coordinatrice du réseau.



À 16h, ce sont les passionnés d'araignées qui ont pris le relais pour se réunir également pour la première fois. 18 personnes se sont ainsi retrouvées pour discuter de divers sujets autour de ce groupe des bêtes à 8 pattes qui effraient

souvent les gens mais qui sont pourtant, pour beaucoup d'entre elles, bien inoffensives ! Un point sur les actions et prospections menées en 2011 a été présenté puis la discussion s'est orientée vers les projets à venir en 2012. Et c'est Emmanuel Vidal qui a été élu coordinateur du réseau.



Ça y est, c'est fait ! Ces deux réseaux sont donc maintenant bel et bien nés et ne demandent qu'à se développer pour dynamiser les prospections et ainsi améliorer la connaissance et la protection de ces invertébrés.

Si vous êtes intéressé par l'un de ces deux groupes de faune et souhaitez intégrer un de ces réseaux, n'hésitez pas à nous contacter ou à demander votre inscription sur l'espace adhérents de Picardie Nature (<http://adherents.picardie-nature.org>).

Souhaitons longue vie à ces deux réseaux et à ces petite bêtes !

• Stage de perfectionnement pelotes de réjection et réunion du réseau mammifères terrestres du 19 novembre 2011

Par Thomas Hermant
Chargé d'études scientifique faune

Le 19 novembre dernier s'est tenu à Noyon le dernier stage de perfectionnement de l'année organisé par Picardie Nature et intitulé « Identification des crânes d'Insectivores et Rongeurs (pelotes de réjection de rapaces) ».



À cette occasion, 5 participants se sont réunis pour découvrir cette technique d'étude des micromammifères. Tout au long de cette séance, les décorticages de pelotes se sont succédés et les ossements qu'elles contenaient, c'est à dire les crânes et mandibules, ont pu être analysés sous les loupes. Chacun a ainsi pu apprendre comment déterminer chaque espèce, des

• Clicnat : la saisie s'accélère !

Par Thomas Hermant
Chargé d'études scientifique faune

Avec l'arrivée de Clicnat et la possibilité de saisir ses observations de faune en ligne, chaque citoyen est maintenant en mesure de transmettre facilement ses données où qu'il soit en Picardie et quel que soit son niveau.

Ainsi, toute personne qui le souhaite peut maintenant agir et contribuer à l'amélioration de la connaissance de la faune régionale, et

Musaraignes aux Campagnols en passant par les Mulots.

Puis suite à ce stage, la réunion du réseau mammifères terrestres a pris le relais. Ce fut l'occasion pour les membres du réseau présents de reparler des actions entreprises en 2011 telles que le suivi de *Tamia* de Sibérie, mais également de planifier le programme 2012 avec notamment l'enquête Campagnol amphibie. Une réflexion a également été menée sur la prise de contact de nouveaux bénévoles afin d'étoffer le réseau et de dynamiser les prospections à travers la Picardie. Cette réunion a aussi vu Guénael Hallart élu à la tête du réseau mammifères terrestres.

Si l'étude des mammifères vous intéresse et que vous souhaitez intégrer ce réseau, n'hésitez pas ! Contactez nous à Picardie Nature (thomas.hermant@picardie-nature.org) ou faites votre demande sur l'espace adhérents de l'association (<http://adherents.picardie-nature.org>).

En espérant vous voir nombreux nous rejoindre !



donc à la protection de la nature en Picardie.

Depuis la création de Clicnat, le nombre d'observateurs transmettant des données ne cesse d'augmenter. Et par conséquent, le nombre d'informations entrant dans la base de données augmente également. À titre d'exemple, ce sont près de 16000 données qui ont été saisies en janvier et février 2012,

soit deux fois plus qu'en 2010 pour cette même période.

Si vous n'êtes pas encore contributeur et que vous souhaitez agir en faveur de la faune Picarde, lancez-vous ! Pour cela c'est très simple, il vous suffit de vous créer un compte d'accès à Clicnat sur ce lien.

Ainsi, en saisissant des observations d'animaux dans votre jardin, au cours de vos balades en campagne ou en ville, vous apporterez vous aussi votre pierre à l'édifice !

Pour consulter la répartition régionale des différentes espèces Picardes et la liste de la faune présente sur votre commune, rendez-vous sur www.clicnat.fr

• Bilan du suivi du Tamia de Sibérie en 2011

Par Thomas Hermant
Chargé d'études scientifique faune

En 2011, le Tamia de Sibérie (*Tamias sibiricus*), également appelé Écureuil de Corée, faisait partie de la liste des taxons prioritaires de Picardie Nature, c'est à dire l'ensemble des espèces pour lesquelles un effort de prospection plus important a été mis en place.

En effet, le Tamia de Sibérie est une espèce qui a été introduite en Picardie suite à différents facteurs, notamment la remise en liberté d'individus par des propriétaires lassés de leur compagnie et d'individus échappés d'animaleries.

Ce caractère introduit donne donc une importance toute particulière au suivi de son évolution dans la région, et c'est pourquoi l'observatoire faune en a fait une de ses priorités en 2011. Le travail conjoint de deux stagiaires recrutées par Picardie Nature, de salariés et de bénévoles a permis de dresser un état des lieux assez précis de sa répartition en Picardie.

Toutes les stations historiques où l'espèce était connue ont été revisitées. La majeure partie des prospections s'est donc déroulée dans les massifs forestiers du Sud de l'Oise, bastion de l'espèce en Picardie. Des Tamias y ont été recensés sur différents secteurs :

- Sud-ouest de la Forêt d'Halatte
- Forêt de la Haute Pommeraye
- Bois de la Basse Pommeraye
- Bois du Lieutenant



- Bois de la Coharde
- Sud-ouest de la Forêt de Chantilly (secteur de Coye-la-Forêt)

Quelques prospections ont également été menées sur les secteurs où des individus avaient été observés par le passé dans le nord de l'Oise et dans la Somme. Sur les secteurs de Crèvecœur-le-Grand (60) et de Montagne-Fayel (80), aucun individu n'a été revu. Par contre, au moins quatre individus ont été contactés à Villers-Carbonnel, où l'espèce n'avait plus été signalée depuis une dizaine d'années. Deux autres individus ont aussi été vus de l'autre côté du fleuve Somme, à Saint-Christ-Briost, ce qui indique que l'espèce a réussi à traverser la vallée, probablement par un pont.

Suite à ce suivi, la répartition de l'espèce semble donc assez stable dans l'Oise et une population existe toujours dans le secteur de Villers-Cardonnel. Il sera intéressant de continuer à suivre l'évolution de ces populations dans les années à venir.

• Une tortue marine s'échoue en baie de Somme

Par **Laëtitia Dupuis**
Chargée de mission Phoques

C'est lors d'une prospection pour l'observation de phoques au nord de l'estuaire de la Somme, qu'une jeune tortue de Kemp de 30 cm de longueur a été trouvée, échouée sur la laisse de mer. L'animal a été récupéré par l'Aquarium de La Rochelle qui va l'examiner et l'autopsier pour connaître les raisons de sa mort.

La tortue de Kemp est une tortue marine localisée dans l'Atlantique ouest, de la Nouvelle-Ecosse au golfe du Mexique où se trouve sa zone de ponte. Parfois les tortues sont menées par les courants jusqu'en Europe, ce qui pourrait expliquer sa présence ici.



D'après l'aquarium de La Rochelle, les échouages de tortue de Kemp ne sont pas fréquents avec 31 individus retrouvés depuis 1988. Cet hiver 2011-2012, 5 échouages de tortues de Kemp leur ont été rapportés.

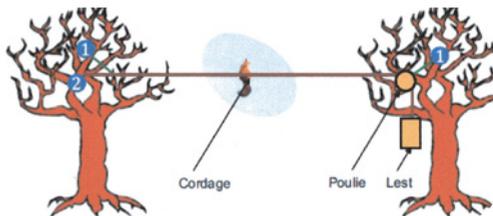
• Un nouvel écuroduc pour la Picardie !

Par **Virginie Coffinet**
Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Samedi 26 novembre, l'association 'SOS Écureuil Roux & Espèces Sauvages' installait le second écuroduc de la commune de Pont-Sainte-Maxence avec l'aide de l'association Arboréale. Celui-ci est installé entre deux chênes dans la montée de la colline des Terriers, à 15 mètres de hauteur sur 50 mètres de long.

Un écuroduc est un dispositif simple, composé d'un cordage (une amarre de bateau), d'une poulie et d'un poids pour que la corde reste toujours tendue. Il est, en général, installé au-dessus d'une infrastructure linéaire, comme une route, lorsque celle-ci pose un problème pour le passage de ces animaux (mortalité souvent observée). Avec cet ouvrage, les écureuils vont pouvoir traverser la chaussée en hauteur, sans se risquer sur la route.

L'association n'en est pas à son premier coup d'essai puisqu'elle a aussi installé un écuroduc en forêt de Rambouillet avec la collaboration de l'Office National des Forêts (ONF) et un second, au pied d'une école de Pont-Sainte-



Extrait du panneau d'information
SOS Écureuil Roux & Espèces Sauvages

Maxence. L'association travaille en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et il est prévu pour 2012 d'équiper les écuroducs de Pont-Sainte-Maxence de caméras pour suivre la fréquentation de ces dispositifs par les écureuils.

Cette opération illustre très bien la problématique de rupture des continuités écologiques et de la nécessité de les restaurer pour la préservation des espèces. Picardie Nature soutient ces initiatives et espère que de nouveaux dispositifs seront installés dans les années à venir.

• L'épervier, le garagiste et le correspondant...

Par Danielle et Claude Caudron
Correspondants pour le centre de sauvegarde

Cette petite histoire n'est pas une fable. Sur fond de littoral picard, voici le récit d'une chaîne de solidarité bien réelle entre des hommes et des femmes d'horizons différents pour permettre à un Epervier d'Europe de retrouver la liberté. Encore merci au responsable et aux salariés du garage de Cayeux/mer, à Danielle et Claude correspondants bénévoles du centre de sauvegarde pour leur dévouement et leur témoignage.



Mardi 11 octobre 2011

Poussé à travers le porche par une rafale de vent, un rapace s'introduit dans les ateliers du Garage MOREL de Cayeux sur mer. Arrivé sous le toit de grande hauteur et attiré par les verrières l'animal tourne en rond, sans redescendre vers le porche et se retrouve piégé. Le garagiste qui a vu mourir une tourterelle dans les mêmes conditions désire absolument sauver cet oiseau. Les employés préviennent la Mairie puis la Maison de l'Oiseau qui donne les coordonnées de Picardie Nature laquelle informera le centre de soins de CAIX qui déléguera des correspondants bénévoles pour se rendre sur le site et tenter de faire sortir l'oiseau.

Mercredi 12 octobre 2011

Le porche grand ouvert ne décide pas l'oiseau à descendre vers la sortie la plus vaste mais sûrement trop basse pour le rassurer. La capture



s'avère impossible en raison de l'inaccessibilité du lieu de repos de l'oiseau et la hauteur sous combles ne permet pas de le rediriger vers la sortie. Au crépuscule il est conseillé de laisser la lumière sous le porche pour éventuellement guider l'oiseau vers la sortie, sans succès.

Jeudi 13 octobre 2011

Un employé du garage restera jusqu'à 22 heures en maintenant l'éclairage, cette fois encore sans succès.

Vendredi 14 octobre 2011

Un employé du garage remarque à mi-hauteur du mur pignon un vasistas qui pourrait être ouvert, ce qui s'avère possible mais nécessite un démontage, immédiatement réalisé. (l'animal qui marquait des signes de faiblesse s'était posé sur une rambarde basse à proximité de cette ouverture). Bonne idée ! l'oiseau ne tarde pas à se présenter dans l'ouverture et après quelques minutes à observer l'extérieur et se réchauffer au soleil s'est finalement envolé vers la liberté. (pour la joie et la satisfaction de tous les participants).

Il ne reste qu'à remarquer la chaîne de solidarité sans faille ainsi que la louable détermination des acteurs de ce sauvetage qui ont permis le retour en nature d'un animal protégé.

Vous souhaitez devenir correspondant pour le centre de sauvegarde ?

Renseignements : 03 62 72 22 59

• Tirs d'espèces protégées : la liste s'allonge !

Par Stéphane Soyez
Responsable du Centre de sauvegarde

Le 4 octobre dernier déjà, nous vous informions qu'un Busard St martin « plombé » était transféré puis devait être euthanasié au centre de sauvegarde. Depuis la liste s'allonge. En l'espace de quelques jours quatre Eperviers d'Europe et un Tadorne de belon ont été accueillis pour les mêmes raisons. Pour mémoire en France, le Tadorne de Belon (canard) et tous les rapaces ont le statut d'espèce protégée : leur destruction est donc strictement interdite !

Une femelle juvénile d'Epervier d'Europe est trouvée le 26 octobre par un habitant de Conty (80) dans son jardin...La radio révèle une double fracture du métacarpe droit (main) avec présence de fragments de plomb dans le foyer de fracture. L'oiseau malgré les soins reçus, est retrouvé mort (hémorragies internes) le lendemain dans son box de contention.

Le 13 novembre, cette fois-ci un mâle juvénile d'Epervier d'Europe est ramassé par un particulier à Gapennes (80). L'oiseau semble en parfait état mais repose sur l'extrémité de ses rémiges incapable de se redresser sur ses pattes. L'examen d'entrée pratiqué au centre révèle un orifice parfaitement circulaire sur le flanc. **A la radio un plomb est clairement mis en évidence**, il a touché la colonne vertébrale, la moelle épinière est lésée...la paralysie étant définitive, cet oiseau a dû être euthanasié.

Le 16 novembre, un Tadorne de Belon très maigre est recueilli en baie de Somme et déposé au parc ornithologique du Marquenterre (80). L'oiseau meurt de lésions internes dans la nuit du 18 au 19. Un examen visuel avait révélé une fracture articulaire du talon et un plomb affleurant le bord d'attaque de l'aile gauche. **La radio fait apparaître 7 plombs encore logés dans le corps de l'animal...**

Le 17 novembre, un habitant de la commune de Saint Martin au Bosc (76) dépose à la maison



de l'oiseau un mâle adulte d'Epervier d'Europe. Cet oiseau est victime d'une fracture ouverte de l'humérus (bras) et du tibiotarse (jambe) gauche. Les fractures datant de quelques jours et les abouts osseux apparents étant déjà dévitalisés, cet oiseau ne pourra être sauvé ; il est euthanasié après examen. Suspecté victime d'un tir, la radio post mortem de l'animal révèle cette fois-ci encore un plomb dans l'abdomen...

Le Lendemain, le 18 novembre, c'est au tour d'une femelle adulte Epervier d'Europe découverte par un promeneur dans un champ sur la commune de Behen (80). **La radio met en évidence 5 plombs**, une double fracture des radius et cubitus gauche (milieu d'avant bras et poignet) ainsi qu'une double fracture du fémur droit. Visiblement l'oiseau ne semble pas souffrir d'hémorragies internes, mais la sévérité du traumatisme hypothéquant tout espoir de le revoir voler, il est lui aussi euthanasié.

Du 18 novembre au 31 décembre, 8 nouveaux oiseaux victimes de tirs ont été accueillis au centre de sauvegarde.

En 2012, le palmarès continue puisqu'à ce jour (le 7 mars 2012), 13 autres oiseaux plombés ont été transférés au centre. Depuis le 4 octobre, le centre de sauvegarde a donc accueilli 27 oiseaux victimes de tirs.

Un sinistre palmarès qui rappelle étrangement la saison précédente !

• Bien utiliser sa mangeoire

Par Stéphane Soyez
Responsable du Centre de sauvegarde

Avec une température interne plus élevée que la notre (40-43°), les oiseaux consacrent l'essentiel de leur temps à trouver de la nourriture pour survivre en période de froid. Justement, c'est en hiver que les ressources sont plus rares. Surtout en période de gel ou de neige. Les points d'eau sont sous la glace, les graines ont disparues ou sont inaccessibles et vermineux et autres invertébrés sont profondément enterrés dans le sol... Les conditions sont alors réunies pour mettre en place des sources d'appoint. ATTENTION leur mise en oeuvre n'est pas anodine !

Voici quelques points sur lesquels il faut être vigilant lors de l'aménagement et durant l'utilisation des postes de nourrissage et des abreuvoirs :

- préférez plusieurs postes diversement situés, régulièrement et raisonnablement alimentés pour éviter des rassemblements importants susceptibles d'éveiller l'intérêt des prédateurs (chats, éperviers, pies, etc...)

- les mangeoires et les boules de graisses sont à privilégier plutôt que le nourrissage à la volée. Il faut éviter d'attirer les columbidés (tourterelles et pigeons sont vecteurs de maladies parasitaires) sur le même site que les passereaux.

- posez une protection sous les mangeoires pour récupérer les aliments tombés. Nettoyer tous les soirs pour éviter d'attirer les rongeurs (risques de salmonelloses)

- les abreuvoirs s'ils sont de type ouverts doivent être encombrés d'obstacles à la baignade (cailloux par exemple). Le renouvellement de l'eau doit être réalisé tous les jours à même heure. **Ne jamais adjoindre de sel, d'alcool ou de substances antigel à l'eau.**



- maintenez les mangeoires et les abreuvoirs propres en éliminant les déjections et en les désinfectant périodiquement. Suspendre immédiatement tout nourrissage si vous observez des oiseaux malades ou une mortalité anormale. Désinfectez les postes de nourrissage et détruisez les graines qu'ils contiennent.

Le nourrissage hivernal des oiseaux offre l'opportunité de faire de belles observations, mais il doit être pensé et réalisé avec le souci de ne pas nuire aux mécanismes de recherche instinctifs de nourriture. D'autre part, l'élévation de la température et de l'humidité sont des facteurs favorisant le développement de nombreuses bactéries pathogènes, **il faut donc IMPERATIVEMENT interrompre tout apport de nourriture dès l'arrivée du printemps afin que les postes de nourrissage ne se transforment pas en piège mortel.**

Vous souhaitez fabriquer votre propre mangeoire ?

Des plans sont disponibles à l'association.

Plus d'infos :

06 78 10 93 46

• Bilan des SOS chauves-souris depuis 2003

Par Lucie Dutour
Chargée d'études scientifique faune

Le nombre de sollicitations des particuliers est en augmentation depuis 2003. En effet, la centralisation des appels et la large diffusion du numéro « SOS chauve-souris » en Picardie permet un accès plus facile des particuliers à ce service. En outre, une plaquette présentant le SOS chauves-souris a également été créée. Cette plaquette peut vous être envoyée sur simple demande ou elle est téléchargeable sur notre site internet.

Une diminution brutale des appels en 2010 a été observée mais n'a pas été expliquée. Cependant, cette tendance a été observée au niveau national. En outre, le nombre d'interventions reste relativement constant chaque année, les solutions apportées se faisant très souvent par téléphone ou par mail (envoi de documentation, conseils, personne à rassurer...). Les interventions ont généralement lieu lors de situations délicates : présence de nombreuses chauves-souris visibles à déterminer, colonie risquant d'être détruite,... Ces interventions ont permis un certain nombre de fois d'éviter la destruction de colonies (Murins à oreilles échancrées à Picquigny et à La Neuville-en-Beine) même si cela ne garantit pas le retour des individus d'une année sur l'autre (aménagement de combles, dérangement...). Les SOS permettent également de récupérer des données sur les colonies de mise-bas des chiroptères en Picardie et ainsi d'améliorer les connaissances sur certaines espèces (Oreillards, Murins à oreilles échancrées, Petits rhinolophe...).

Depuis 2009, le retour des interventions ont été systématisés ce qui a permis d'avoir des résultats complets sur l'ensemble des sollicitations. Le nombre d'intervenants sur les SOS chauves-souris est en légère augmentation. Cependant, il semble important de pouvoir étoffer le réseau de bénévoles pouvant intervenir afin de pouvoir répondre plus largement aux sollicitations des particuliers même dans les secteurs les plus reculés. Le temps consacré aux SOS et



les kilomètres engagés varient fortement en fonction des années et sont liés au nombre d'interventions et à la distance parcourue. Pour faciliter le travail des bénévoles, des consignes reprenant les différentes situations des SOS ont été synthétisées et transmises aux intervenants.

La majorité des chauves-souris concernées par les SOS sont des Pipistrelles communes. En effet, cette espèce très commune et anthropophile va facilement s'installer dans les toitures de maison. D'autres espèces anthropophiles plus rares peuvent également être recensées à l'occasion de SOS comme les Oreillards, les Murins à oreilles échancrées ou le Grand Murin... Lorsque les SOS concernent des espèces sensibles, la mise en place de solutions favorables à la pérennisation de la colonie est proposée au propriétaire. Le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie peut ainsi proposer des aménagements de combles en faveur des chiroptères avec un suivi annuel de la colonie.

Vous avez trouvé une chauve-souris blessée ?

Des chauves-souris se sont invitées chez vous ?

SOS chauves-souris

03 62 72 22 59

• Bilan du dernier ramassage d'oiseaux morts

Par Patrick Thiery
Président de Picardie Nature

17 personnes s'étaient données rendez-vous pour le dernier ramassage d'oiseaux morts sur la côte picarde de l'hiver 2011-2012. Ce qui est encourageant car depuis deux ans nous ne dépassons guère plus de 10 personnes.

De ce fait, 5 secteurs ont pu être prospectés : la plage du Crotoy, au nord de la Baie de Somme et tout le littoral Sud, depuis la pointe du Hourdel jusqu'à Ault.

Au total 182 cadavres d'oiseaux ont été recueillis. Même si plus de la moitié d'entre eux n'étaient plus très frais, les nouveaux bénévoles venus ont bien compris qu'il est possible dans la grande majorité des cas d'identifier l'espèce, par quelques indices précis (forme et couleurs des plumes d'une aile, taille et forme des pattes, de la queue, du bec, etc...).

La levée du moratoire concernant le Courlis cendré a du faire du dégât sur les populations habituées depuis 3 ans à ne pas être tirées et à pouvoir sortir de la réserve nationale de Baie de Somme en toute tranquillité. pas moins de 8 courlis cendré ont été retrouvés, chiffre assez

inhabituel au cours d'un ramassage (combien d'autres ont été tiré sans être ramassés ?)

Parmi les oiseaux recueillis, nous avons identifié les espèces suivantes :

- 15 Fulmars
- 8 Fou de bassan
- 1 Cygne tuberculé
- 2 Oies cendrées
- 1 Bernache nonnette
- 8 Tadornes de Belon
- 1 Pluvier doré
- 1 Barge rousse
- 1 Barge à queue noire
- 23 Mouettes tridactyles
- 1 Grand Labbe
- 6 Goélands marins
- 28 Guillemots de Troïl
- 30 Pingouins Torda

Nous programmerons sans doute 4 ramassages l'hiver prochain à partir du mois de novembre. Pour les adhérents picards et de départements côtiers qui ne connaissent pas cette activité historique de l'association, soyez attentif au calendrier des sorties.



• Top départ pour les amphibiens !

Par *Virginie Coffinet*

Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Ça y est, les jours rallongent et les températures radoucissent ! La période de migration pré-nuptiale des amphibiens est lancée. Les amphibiens vont alors descendre des boisements vers les points d'eau, leur lieu de reproduction. Tous les ans à ce moment, bon nombre d'individus n'arrivent pas sur leur lieu de reproduction car leur axe de migration est coupé par un axe routier et qu'il est bien connu qu'un crapaud, aussi vaillant soit-il, ne fait pas le poids face à un véhicule...

Des dispositifs temporaires sont mis en place de la mi-février à la fin mars dans la région. Picardie Nature met en place deux barrages de protection d'amphibiens : un à Loeuilly, le long de la coulée verte encadré par Patrick Thiery et un autre à Choisy-au-Bac, au bord de la RD66, encadré par Gilles Jakubowski.

Ces dispositifs installés, des bénévoles se relayent matin et soir pour aider les amphibiens à traverser les routes !

Zoom sur... le barrage de Loeuilly

C'est par cette belle matinée ensoleillée du dimanche 26 février qu'une dizaine de bénévoles se sont retrouvés le long de la

coulée verte munis de pioches, de pelles et d'une bonne dose de bonne humeur ! Après trois heures de travail intense, les 300 mètres de barrage temporaire pour les amphibiens sont installés !

L'année dernière, ce dispositif a été installé du 21 février au 04 avril. Il a permis de faire traverser en toute sécurité plus de 1400 Crapauds communs, 110 Tritons palmés, une petite dizaine de Triton crêté et quelques Crapauds accoucheurs soit plus de 1500 individus ! Depuis 2007, le nombre d'individus qui fréquente ce dispositif ne cesse d'augmenter alors rendez-vous fin avril pour les bilans 2012 !!!

Pour mener à bien ces actions, nous avons besoin toujours de bénévoles !

Si vous habitez près de Loeuilly (80) ou de Choisy-au-bac (60) et que vous souhaitez vous impliquer dans la protection des amphibiens, n'hésitez pas à nous contacter au 03.62.72.22.57 !



• Faune et routes en Picardie...

Par Virginie Coffinet

Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Il n'est pas rare de trouver sur le bas-côté ou sur la chaussée des animaux victimes de collisions avec les voitures, en particulier des mammifères (de l'écureuil roux au sanglier) ou, à la fin de l'hiver et à l'automne, un nombre important de crapauds (et autres amphibiens !) généralement sur des secteurs bien localisés et réguliers au fil des années. Les routes mais plus généralement toutes les infrastructures linéaires, constituent des obstacles sur les voies de déplacement de ces animaux.

Différents outils de protection de ces espèces pourraient être mis en œuvre (passages faune, restauration de milieux, signalétique...), mais faute d'un état des lieux des secteurs à forte mortalité à l'échelle régionale, peu d'aménagements sont mis en place. Pour Picardie Nature ce travail de connaissance

de la faune et de ses déplacements dans un objectif de protection des espèces est devenu une priorité.

Aussi, si vous constatez, près de chez vous ou sur vos trajets quotidiens, des animaux victimes de la route (amphibiens, mammifères...), connectez-vous pour le signaler !

<http://faune-et-route.picardie-nature.org/>

Si vous souhaitez plus d'informations sur cette enquête, contactez-nous !

03 62 72 22 57



NOUVEAUTÉ

Signalez un animal écrasé
au bord d'une route sur :

<http://faune-et-route.picardie-nature.org/>

• **Projet de Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie : peux mieux faire...**

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Du 4 novembre au 4 janvier a eu lieu la consultation du public et des institutions sur le projet du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE). Vous trouverez ci-dessous les remarques de Picardie Nature sur ce projet.

La mise en consultation du projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie représente l'aboutissement d'un long travail de concertation entre les services de l'État, de la Région, des Départements et des acteurs sociaux de l'environnement.

Ce document représente les grandes orientations d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables de la région pour les 20, voire, 40 prochaines années, dans les domaines aussi divers que l'industrie, les transports, l'agriculture... Ce document a une portée d'autant plus grande qu'il s'impose aux principaux schémas et plan d'urbanisme, d'où l'importance d'en faire un document ambitieux et répondant aux défis que la région Picardie rencontrera face aux changements globaux (risques naturels, gaz à effet de serre...)

Notre association a participé aux différents ateliers et a apporté son expertise sur la biodiversité de la région dans l'élaboration du schéma régional éolien. Bien que nous retrouvons l'esprit et le fond des idées débattues lors de la concertation, nous déplorons des lacunes qui viennent réduire la portée du document. Vous trouverez donc ci-dessous quelques remarques sur le projet proposé.

Le schéma régional éolien

En ce qui concerne le Schéma régional éolien, le choix de placer uniquement (=reléguer) en annexe du SRCAE les cartographies faune et les préconisations/recommandations n'est pas très opportun et réduit la portée du document.

La prise en compte de l'avifaune est réduite car aucun tracé n'a été revu pour les oiseaux, faute de preuve à apporter sur les atteintes directes

(mortalité, perte d'habitat...) aux espèces connues pour être impactées (vanneaux, pluviers, busards gris ...).

Les recommandations relatives à l'avifaune proposées par Picardie Nature ont en outre été peu suivies dans l'annexe du SRCAE. Certaines ont été supprimées (ex : mutualiser les données collectées au sein des différents parcs par les BE+développeurs) et d'autres édulcorées. En introduction sur ces préconisations, les Busards et l'Oedicnème sont mis sur le même plan en terme de sensibilité durant la nidification (voir partie 1 de l'annexe 3) alors que ce sont les rassemblements d'Oedicnèmes criards que nous souhaitons exclure des zones favorables à l'éolien (caractère crucial des rassemblements pour nos populations picardes nicheuses).

Voici également un exemple de recommandation initiale de Picardie Nature non reprise dans le schéma et pourtant réaliste et techniquement possible : «En cas de migration forte connue à proximité d'un parc éolien et durant une période donnée, il pourrait être envisagé de stopper les éoliennes durant ce laps de temps (en permanence ou au cours de la nuit) afin de minimiser les impacts avec les palles.» Ceci montre la volonté de ne pas porter de limitation même ponctuelle au fonctionnement des éoliennes.

La prise en compte des chiroptères est notoirement insuffisante dans le schéma avec pour meilleur exemple le secteur d'Hornoy-le-Bourg, de forte sensibilité, que nous proposons d'exclure des zones favorables à l'éolien dès le début de l'année 2011 (dans 2 notes de Picardie Nature) mais pour lequel aucun zonage n'a été modifié.

Pour compliquer la situation, le zonage du

schéma éolien a, dans sa version la plus aboutie, intégré de nouveaux secteurs «favorables à l'éolien» que Picardie Nature n'avait pas expertisé au départ pour les chauves-souris. De ce fait, en comparant les 2 versions de l'avant-projet, il apparaît clairement que la proximité de la vallée du Liger, de la Bresle, de l'Authie ainsi que le Tardenois deviennent propices à l'implantation d'éoliennes alors qu'il serait vivement souhaitable que l'État propose l'exclusion d'une frange de quelques kilomètres autour de ces secteurs de manière à empêcher toute implantation éolienne potentiellement meurtrière pour les espèces de haut-vol telles que les noctules et les pipistrelles.

Il manque également la définition d'un périmètre d'exclusion autour des haies et îlots buissonnants : recommandation vivement souhaitable.

Nous réitérons donc nos demandes exprimées lors des consultations, pour que soient intégrées toutes ces recommandations concernant les espèces de la faune volante (oiseaux et chiroptères), les plus directement impactées par l'implantation d'éoliennes.

Nous nous interrogeons également sur l'objectif de faire de la région Picardie la première région de production électrique éolienne de France. Bien que notre région ait l'un des potentiels le plus fort, il ne paraît pas judicieux d'en faire une course au développement au risque d'oublier le triptyque «Sobriété, efficacité, renouvelable». Développer les énergies renouvelables n'a de sens que si l'on se donne les moyens de maîtriser notre consommation d'énergie et d'en garantir l'efficacité.

Nous regrettons aussi le retard pris sur l'élaboration de ce schéma régional de l'éolien. En effet, près de 1600 MW sont accordés actuellement dont plus de 800 MW en service. L'objectif fixé étant de 2800 MW pour 2020, nous ne pouvons que constater le retard pris par ce plan alors qu'il aurait été plus judicieux de l'appliquer avant.

Le schéma régional du climat, de l'air

et de l'énergie

Biomasse forestière

Il est expliqué dans le projet que la Picardie possède un gisement «techniquement accessible de 1 MT /an» pour des besoins énergétiques. Nos interrogations portent tout d'abord sur les garanties des bonnes pratiques forestières en terme de respect de la biodiversité. La Picardie possède de grands massifs forestiers, surtout dans le sud de l'Oise, avec des enjeux très forts en ce qui concerne la biodiversité. Certains de ces massifs sont classés en zone Natura 2000, mais il existe encore de grandes craintes quant à la préservation de certaines zones de vieux bois et la pérennité d'une trame verte entre ces îlots de senescence, un des enjeux que devra porter le futur schéma régional de cohérence écologique. Quelles seront donc les garanties de cohésion entre ce SRCAE et le futur schéma de cohérence écologique ?

Nos craintes sont d'autant plus grandes quand nous constatons que cette capacité d'exploitation de 1 MT/an sera dépassée dès 2020, voire même dès 2015 à la vue des projets BCIAT en cours d'instruction et du nouvel appel d'offre BCIAT 2012.

L'objectif de 700 ktep, soit 2,7MT/an pour 2050 **nous paraît dès lors irréalisable et en totale incohérence car devant faire appel à une importation massive de bois de régions extérieures.** Nous nous interrogeons également sur la complémentarité entre les SRCAE des régions voisines : ont-elles les capacités d'exportation avec une gestion respectueuse de la biodiversité ? Quels modes de transports sont prévus ? Utilise-t-on les mêmes méthodes d'évaluation d'une région à une autre (même taux de conversion entre la tonne équivalent pétrole (tep) et la tonne de bois) ?

Le solaire photovoltaïque et thermique

Les énergies renouvelables portent deux caractéristiques principales : leur diversité et leur intermittence, la première pouvant compenser la seconde. Ainsi pour un développement réfléchi et efficace des énergies renouvelables il faut

non seulement penser à diversifier les sources (éolien, géothermie, solaires, biomasse...) mais également leur répartition pour compenser leur fonctionnement intermittent.

Or nous constatons qu'en page 143 sont surtout privilégiés l'éolien, la biomasse et les agrocarburants. Le solaire photovoltaïque et thermique ne figure même pas sur le schéma alors qu'il représente un potentiel cumulé de 20 000 tep pour 2020 et 120 000 tep en 2050, soit presque les mêmes potentiels que la géothermie et les biogaz.

Le solaire a connu un succès considérable lors de l'année 2010 en quadruplant la puissance installée, preuve de l'engouement du public pour cette forme d'énergie. Il serait dommage de se priver d'une telle source d'énergie de proximité.

Biogaz et déchets

Nous tenons à apporter les précisions suivantes au sujet des usines d'incinération de déchets : il s'agit, en valorisant mieux la chaleur, d'atteindre le seuil de valorisation énergétique défini dans la formule d'efficacité énergétique dite « R1 », à l'annexe II de la directive cadre Déchet n° 98/2008/CE, pour autant que leur rendement énergétique soit égal ou supérieur :

- à 0,60 pour les installations en fonctionnement et autorisées conformément à la législation communautaire applicable avant le 1er janvier 2009,

- à 0,65 pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008, En dessous de ces seuils nous ne pouvons pas les considérer comme centres de valorisation énergétique. Or, ces seuils sont difficilement atteignables aussi bien pour les anciennes que les nouvelles installations, tant il est de plus en plus difficile de les approvisionner avec un combustible de qualité (exempt de matière organique riche en eau) et en quantité suffisante.

De plus, des expériences d'amélioration du tri sélectif menées notamment en Alsace depuis une dizaine d'années, réduisent considérablement le recours à l'incinération. A

l'avenir, on peut estimer que ce secteur d'activité régressera.

Il est également fait mention de projets de méthanisation des déchets agricoles. Nous doutons fortement de l'efficacité d'exploitations sur-dimensionnées telles que le projet d'élevage industriel de 1000 vaches prévu sur les communes de Drucat et Buigny-Saint-Maclou. **Ce type d'élevage concentrationnaire va à l'encontre des pratiques ancestrales et de proximité et correspondent à un véritable projet industriel menaçant directement la ruralité de notre région.** Aucune garantie n'est apportée sur l'efficacité carbone de ce type d'élevage, ni sur le maintien des surfaces enherbées (subventionné), ni sur le maintien de la qualité de la production, ni encore sur l'objectif de bonne qualité des eaux à atteindre en 2015 (en raison du développement d'une maïsiculture consommatrice de produits phytosanitaires).

Pourtant il est fait mention en la page 143 qu'«En élevage, il est prévu d'augmenter le temps de pâturage pour arriver à une réduction de 10% du temps passé sur litière». **Nous voyons d'ores et déjà que les projets industriels de ce type lancés aujourd'hui sont incompatibles avec les objectifs du SRCAE sur l'agriculture et illustrent une certaine incohérence des politiques publiques.**

Enfin pour conclure nous souhaitons savoir quel sera l'articulation entre les grands schémas et projets d'aménagement du territoire auxquels s'imposera ce projet de SRCAE. Les objectifs de ce projet n'étant pas territorialisés à l'échelle de la région nous posons la question de savoir comment le SRCAE de la Picardie s'imposera par exemple aux documents d'urbanisme que sont les SCOT. La réponse détermine la portée politique d'un tel document de cadrage.

• Double victoire des associations contre le projet de Direct Energie !

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Coup double pour les riverains et associations lancés dans une lutte de longue haleine ! **Le Tribunal administratif d'Amiens a donné raison aux opposants à ce projet en annulant l'autorisation ministérielle accordée à Direct Energie pour exploiter la centrale et en annulant également la décision du conseil municipal de Verberie.** Celle-ci avait pris la décision de déclasser, en octobre 2009, des terres agricoles pour inviter Direct Energie à lancer son projet de centrale thermique à gaz, en dépit de l'avis négatif du commissaire enquêteur et de la forte contestation des riverains.

Le Tribunal a retenu les arguments des associations **Pas de Centrale en Basse Automne, ROSO, Picardie Nature, mais aussi du Parc Naturel Oise Pays de France**, qui signalaient depuis le début l'incompatibilité de ce projet avec le site de Verberie, les insuffisances de l'évaluation des impacts du projet sur la zone Natura 2000, le biocorridor, mais également l'absence de mesures compensatoires, etc.

Cette double victoire semble sceller définitivement l'avenir de ce projet, tant



il paraît difficile de revenir sur les deux décisions concomitantes du Tribunal. Un grand soulagement pour les riverains, associations, PNR Oise Pays de France et les élus opposés depuis le début à ce projet gigantesque et espérer un avenir meilleur pour la préservation de l'environnement.

Info de dernière minute : le conseil municipal de Verberie a décidé de faire appel de la décision du Tribunal Administratif. A l'inverse, les services du ministère ont refusé de poursuivre la procédure. Nous attendons confirmation de la décision.

Pour plus d'infos, connectez vous sur :
<http://www.pasdecentrale.fr/>

• Mais où en est-on dans la protection du coteau de Chartèves ?

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Le coteau de Chartèves fait l'objet d'un débat passionné depuis plusieurs années sur sa mise en viticulture. Picardie Nature, grâce aux observations de ses naturalistes bénévoles, a toujours fait part de la très grande richesse patrimoniale du Coteau Pseautier et de l'absolue nécessité de le préserver.

Ce coteau représente l'une des dernières pelouses calcaires de la Vallée de la Marne axonaise encore libre de viticulture industrielle. Elle constitue également un point nodal de grande importance dans le réseau des pelouses calcaires du sud de l'Aisne. Sa mise en viticulture détruirait non seulement

un patrimoine naturel majeur, mais mettrait également en péril la pérennité de la biodiversité des autres pelouses.

Une concertation pour un conflit d'usage

Face à ces constatations et pour répondre à la question de la faisabilité de la mise en viticulture de ce coteau, le Préfet de l'Aisne a lancé une vaste étude pour recenser la biodiversité de ce site et des autres pelouses calcaires du Sud de l'Aisne. Cette étude est supervisée par un comité de pilotage réunissant à la fois les associations de protection de la nature, les propriétaires, les viticulteurs, les élus et tous les autres acteurs du secteur.

Cette étude a démontré la très grande valeur patrimoniale de la biodiversité du coteau de Chartèves et de son rôle primordial dans un réseau naturel de coteaux calcaires situé au sud de l'Aisne. Une dernière réunion a eu lieu le 13 juillet 2011 dans la continuité de la concertation lancée par le Préfet en 2009.

Suite à cette dernière réunion, des solutions ont été proposées sur des bases scientifiques dont la mise en réserve de 50% de la zone AOC et donc la mise en culture du reste du coteau. Il était même proposé par le Préfet de l'Aisne d'établir un calendrier resserré pour répondre aux exigences réglementaires et mettre en place une réserve naturelle régionale et une zone viticole.

Quelle est la suite ?

Or, depuis cette dernière réunion, nous constatons que le processus de concertation ne semble plus avancer. Picardie Nature regrette vivement cette situation stagnante qui ne rend pas service à la conservation du site et ne répond pas à la question de l'extension de la viticulture sur les derniers coteaux calcaires du Sud de l'Aisne. Picardie Nature considère que c'est l'ensemble du coteau qui doit être protégé afin de préserver ce qui reste de biodiversité. Cependant il semble que les propriétaires restent arc-boutés sur une position de blocage qui dessert une profession et va à l'encontre de l'intérêt général.

C'est pourquoi Picardie Nature a demandé au Préfet de l'Aisne de réunir à nouveau le comité de pilotage afin de reprendre les travaux lancés ces dernières années.

L'Appel des 3000

La lutte pour la préservation du Coteau de Chartèves figure parmi les combats emblématiques de «L'Appel des 3000» associations de protection de la nature et de l'environnement de France Nature Environnement. Cet «Appel des 3000» invite les candidats à la présidentielle de 2012 à s'engager sur la voie d'un Contrat environnemental.

• Manifestation à Abbeville contre le projet d'élevage hors sol de 1000 vaches : Une mobilisation réussie !

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Le samedi 18 février, l'association NOVISSEN, créée par des habitants de Drucat opposés à l'implantation d'une « usine à vaches », avait



organisé une manifestation à Abbeville.

Un millier de manifestants (850 selon la police) se sont ainsi retrouvés pour affirmer leur opposition à ce projet démesuré.

En tête du cortège se trouvait le maire de Drucat, soutenu par son conseil municipal et opposé depuis le début à ce projet. Outre des familles de Drucat et des communes environnantes, adhérentes de NOVISSSEN, des militants d'associations de protection de l'environnement, de défense du bien-être animal, des représentants du monde agricole et



Le projet d'élevage industriel hors sol du groupe RAMERY va à l'encontre d'un développement durable qui s'appuie sur les 3 piliers que vous connaissez sans doute : économie - social - environnement :

C'est une économie rurale locale qui risque d'être fragilisée, ici comme ailleurs en Picardie, si de telles installations voient le jour !

Il faut avoir une approche sociale visant à maintenir, dans les campagnes, des familles d'éleveurs, en portant une attention aux petites et moyennes exploitations en difficulté. La financiarisation de l'agriculture les fera disparaître !

Il faut préserver l'environnement par le maintien des pâtures et des surfaces enherbées, en préservant la ressource en eau. Avec l'élevage hors sol proposé par le groupe RAMERY, plus besoin de pâtures mais davantage de maïsiculture utilisatrice de pesticides.

Je voudrais m'adresser aux élus d'Abbeville et des environs ainsi qu'au préfet. Nul doute qu'ils nous écoutent.

Nous n'avons pas besoin d'amener par avion des décideurs locaux visiter une ferme modèle en Allemagne, comme l'a fait M. Ramery pour les convaincre.

Regardez-nous ! Aujourd'hui nous portons tous, avec force et sincérité, un véritable plaidoyer pour l'intérêt général et la préservation de notre environnement.

Le message est clair : nous vous demandons de ne plus soutenir le projet industriel du groupe RAMERY et de ne pas délivrer d'autorisation.

des partis politiques avaient fait le déplacement : Picardie Nature bien sûr, L214, la fondation Brigitte Bardot, la Confédération Paysanne, Europe Ecologie – les verts.

Sur la place de l'Hôtel de Ville, des élus et des responsables associatifs ont pu s'exprimer et faire valoir leurs arguments respectifs et complémentaires contre ce projet (lire l'intervention du président de Picardie Nature).

A ce jour le préfet de la Somme n'a pas encore pris sa décision. Il l'a même reportée à la fin du mois d'avril. Une délégation de l'association NOVISSSEN doit le rencontrer prochainement.

Intervention du Président de Picardie Nature, Patrick THIERY, à la tribune

Picardie Nature, association régionale de protection de l'environnement, apporte son soutien depuis le début à l'association NOVISSSEN parce qu'elle défend l'intérêt général et qu'elle a très bien posé le problème : nous sommes devant un choix de société.

seul moyen de proposer un développement des constructions dans les communes qui subissent une pression des logements ou d'activités. Le PLU offre de réelles capacités d'initiative aux conseils municipaux. Le Maire y délivre les autorisations au nom de la commune. L'intérêt d'un PLU est surtout que la commune peut orienter son développement. Elle y définit le poids qu'elle veut donner par exemple à la qualité et à la densité urbaine, à la prise en compte de l'environnement et du patrimoine architectural et paysager. C'est un outil qui permet d'assouplir les règles du RNU dans le sens d'une meilleure adaptation aux caractères du village et à la sensibilité locale, à ses besoins réels. Le conseil municipal peut, par exemple, décider de protéger les haies, les beaux arbres isolés ou en alignement. Il peut organiser aussi le développement dans le sens d'un meilleur retraitement des eaux de pluies, des déchets... Il peut encourager le photovoltaïque ou les chauffe-eaux solaires, etc.

Les cartes communales : une solution mi-figue, mi-raisin pour 72 communes

La carte communale est un outil pour les petites communes qui ne veulent pas rester complètement bloquées dans leurs PAU, mais très loin d'être comparable au PLU. Pour faire simple, disons que la carte communale est, entre la commune et l'Etat, un moyen d'application concertée du RNU. C'est un contrat par lequel le Maire et le Préfet s'entendent pour un avis concordant selon la localisation de la demande. Ceci dit, il ne sera pas possible d'étendre les PAU, tant que des parcelles libres subsisteront dans le village... La carte communale a cependant l'avantage de permettre au conseil municipal d'effectuer un premier diagnostic de son territoire, sur la base d'un plan parcellaire numérisé, donc fiable, recensant ses atouts et handicaps, les contraintes préexistantes comme la présence d'élevages soumis à des règles d'éloignement, etc.

Les règles qui s'imposent à tous

Qu'il y ait un PLU, une carte communale ou rien, des règles strictes s'imposent.

Suite au Grenelle 2 et à la Loi MAP (de Modernisation de l'agriculture et de la pêche), le code de l'urbanisme a récemment intégré des nouvelles règles : La préservation des terres agricoles (cultivées ou cultivables). Ainsi, plus aucune demande (même les éoliennes) n'échappe plus, maintenant, à un examen attentif de la ponction qui en résulte sur les terres agricoles, avec un objectif de réduire de moitié en 10 ans la disparition des terres agricoles. Le renouvellement urbain : il s'agit, par rapport au développement externe de l'agglomération, de privilégier la réhabilitation des constructions existantes, le « recyclage » des friches urbaines, la densification des secteurs peu peuplés dans le tissu urbain existant. La limitation des déplacements : corollaire de la règle précédente.

Enfin, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec : Le SDAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie) applicable depuis 2010 et en particulier en faveur la préservation des zones humides. [4] Les SCOT (Schéma de coopération des territoires – ex schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, les SDAU). (<http://www.aduga.org>) Celui du Grand Amiénois est bien avancé. Celui de l'ouest Picard (3 vallées) est en attente d'y voir plus clair avec le futur PNR (Parc Naturel Régional) et le futur PRN Marin... Celui du Santerre-Haute-Somme en est aux prémises. Le sud-est n'a rien faute d'entente entre les élus locaux... A titre d'exemple, les SCOT obligeront les collectivités locales à s'entendre pour le développement des zones d'activités, interdisant de ce fait et on l'espère, la concurrence qu'elle se font entre elles aboutissant parfois à des réalisations de zones d'activités coûteuses, consommatrices d'espaces et inutiles comme celles de Croixrault, près de Poix de Picardie... alors qu'il y a plus de 500 ha de zones d'activités inoccupées ou en projet à ce jour dans le Grand Amiénois !

Une nouveauté : le PLU intercommunal

Le PLU intercommunal permet, maintenant et de plein droit, aux villages des communautés de communes de mettre leurs moyens en commun.

Certains présentent les PLU intercommunaux comme un épouvantail dépossédant le Maire de sa prérogative de délivrance des autorisations. Ce qui est sans doute vrai, mais comme les autorisations ne peuvent pas reposer sur d'autres règles que celles du PLU et que chaque commune conservera son droit de regard dans le cadre de l'élaboration du PLU (intercommunal), on voit mal comment une autorisation peut être délivrée (sauf non respect du code de l'urbanisme) sans ou contre l'accord d'un maire et vice versa... Batailles d'arrière-garde de ceux qui veulent absolument rester maîtres chez eux ?

Le coût et le financement de l'urbanisme dans la Somme

Selon la taille de la commune, le coût d'une carte communale varie entre 8000 et 15 000 €, coût intégrant notamment la numérisation du cadastre et l'intervention d'un bureau d'études spécialisé.

Le coût d'un PLU n'est pas le même s'il s'agit de la révision du POS, c'est-à-dire sa transformation pure et simple en PLU ou s'il s'agit, partant de rien, d'élaborer un PLU. Le coût oscille entre 15 000 et 30 000 € (le coût des PLU des grosses communes est encore plus élevé). Pour nuancer, disons que le législateur a prévu que les communes puissent financer ces coûts d'une part par la DGD (Dotation globale de décentralisation) et par des taxes d'urbanisme qu'elles peuvent instituer sur leur territoire.

La DGD est répartie tous les ans par une commission préfectorale dite DCU (Commission départementale de conciliation d'urbanisme). Celle-ci s'est réunie récemment dans la Somme. Contrairement au passé, elle a émis l'avis d'encourager, à partir de 2012, plutôt les PLU que les cartes communales, ces dernières n'étant pas jugées, à juste titre, assez efficaces pour répondre aux besoins des communes. Nous devons y faire pression pour que l'encouragement des PLU intercommunaux soit pris en compte.

Notes :

[1] <http://www.somme.developpement-dura...>

[2] LES PAU ET LA REGLE DE CONSTRUCTIBILITE LIMITEE

Voir la plaquette de la DDE de la Somme : le RNU et la règle de la constructibilité limitée <http://atelierdeprojets.saone-et-lo...>

[3] En dehors des PAU :

« Ne sont autorisés que « l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ; les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à l'exploitation agricole, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national ; les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes. Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 110 et aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application »

[4] Voir le guide méthodologique « Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE Artois-Picardie 2010 » Directions Départementales des Territoires et de la Mer du Nord et du Pas de Calais, 01/02/2010 La démarche d'accompagnement de l'Etat. Les orientations et dispositions du SDAGE à traduire dans les documents d'urbanisme. Mise en compatibilité du PLU : informations à préciser dans le diagnostic du territoire. Mise en compatibilité du PLU : contenu du projet de territoire. Mise en compatibilité du PLU : rédaction des articles du règlement. Mise en compatibilité de la carte communale. Mise en compatibilité du SCOT : informations à préciser dans le diagnostic du territoire. Mise en compatibilité du SCOT : contenu du projet de territoire.

• Consultation publique sur 3 nouveaux permis de recherche d'huiles de schiste

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

L'instruction des permis de recherche exclusifs d'hydrocarbure a repris après une interruption de ces démarches au cours de l'année 2011.

Désormais, ces demandes de permis entrent dans le cadre de la loi du 13 juillet 2011 qui interdit la technique de fracturation hydraulique pour l'exploitation des hydrocarbures non conventionnelles. Les demandes de permis exclusifs de recherche font également l'objet d'une mise à disposition du public pendant une durée de 30 jours, par voie électronique, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Les documents sont visibles sur la page du site du Ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Documents-mis-a-la-disposition-du.html>

Carte donnant les périmètres des permis en cours d'instruction et délivrés en Ile de France dont ceux concernant le département de l'Aisne : <http://maps.google.com/maps/ms?msid=218172642451470623036.0004b75c84f11af27bdbb&msa=0>

Picardie Nature, membre du collectif Carmen, déplore vivement les modalités mises en place pour la consultation du public. Alors que

3 demandes de permis concernent le Sud de la Picardie, nous avons appris de manière inopinée la mise en ligne de ces documents et la consultation du public. Nous estimons que les conditions ne sont pas équitables pour l'instauration d'un véritable débat démocratique.

Bien que la loi du 13 juillet interdit l'utilisation de la fracturation hydraulique pour la phase d'exploitation, aucune garantie n'est apportée sur l'exploration de cette ressource non conventionnelle par d'autres techniques, tout aussi destructrices pour l'environnement et la santé humaine.

Picardie Nature vous invite donc à envoyer la proposition de réponse à la consultation (téléchargeable sur notre site) et à l'envoyer à l'adresse suivante : dgec-beph@developpement-durable.gouv.fr.

La consultation est ouverte jusqu'au 20 mars 2012.

Picardie Nature tient à rappeler que les trois points essentiels d'une politique énergétique durable sont la réduction des consommations, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Courriers téléchargeables sur le site

www.picardie-nature.org

Plus de renseignements, consultez aussi :

www.collectif-carmen.org

• Conférence sur la protection des amphibiens en Picardie

Par **Virginie Coffinet**

Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Le mardi 2 février, dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, Picardie Nature a souhaité intervenir sur les actions de protection qui peuvent être mises en place en faveur des amphibiens en région Picardie.

L'objectif de la réunion était de présenter les 16 espèces d'amphibiens présentes dans la région et de sensibiliser les participants aux menaces qui pèsent sur ces espèces et aux moyens de protection qui peuvent être envisagés. L'exemple du dispositif mis en place au bois Magneux (sur la RD 116 entre Boves et Cottenchy) a servi de support pour illustrer l'une des causes principales de mortalité des amphibiens lors de leur migration pré-nuptiale : le trafic routier. En effet, chaque année à la même période de nombreux amphibiens meurent écrasés sur les routes et c'est en informant les usagers du

phénomène et de la conduite à tenir qu'il sera possible de diminuer la mortalité routière des amphibiens.

La conférence a aussi été l'occasion de lancer un appel aux bénévoles pour venir prêter main forte au montage/démontage des dispositifs pour la préservation des amphibiens sur les communes de Loeuilly (80) et Choisy-au-bac (60) et au ramassage quotidien des amphibiens sur ces sites pendant la période de migration.

Si vous n'avez pas pu assister à la conférence mais que vous êtes intéressés par le sujet et que vous souhaitez vous impliquer dans la protection des amphibiens, n'hésitez pas à contacter Virginie Coffinet au 03.62.72.22.57 ou par mail : virginie.coffinet@picardie-nature.org



• Les dernières infos du pôle...

Après 6 années passées au sein de l'association, Michèle Roussel est partie pour vivre de nouvelles aventures.

Après s'être investie bénévolement et avoir fait plusieurs missions sur la protection des phoques, elle a ensuite occupée le poste d'animatrice, puis de chargée de missions animation-éducation.

Nous nous sommes tous réunis en décembre dernier autour d'un verre pour se remémorer les bons moments et pour lui souhaiter bonne continuation. Nous retrouverons Michèle sur les animations bénévoles de Picardie Nature.



Deux animatrices ont été embauchées. Blandine Kesteman venant de la Vienne est en poste début février et Sophie Declercq venant du Nord Pas de Calais arrivera fin mars.

Vous aurez sans doute l'occasion de les



rencontrer lors de notre assemblée générale ou lors de prochaines animations.

Elles interviendront sur le pôle découverte nature et sur l'animation des opérations de protection : SOS chiros, busards, amphibiens...

• Prochains rendez-vous

• VEN. 16 MARS

Sortie amphibiens (80)



Au moment de la migration du printemps, participez à l'installation d'un barrage temporaire à amphibiens (crapauds, grenouilles, tritons), pour éviter que les animaux se fassent écraser en traversant la route.

Les sorties s'effectuent en fonction de la météo, en cas de gelées nocturnes ou de température inférieure à 8°C en soirée, les animaux ne sortent pas. En ces cas, les sorties (en matinée comme en soirée) sont annulées

RDV : à **20h30** à la gare de **Loeuilly**

• SAM. 17 MARS

Assemblée générale (02)

L'Assemblée Générale se déroule cette année dans l'Aisne. Le matin, pour ceux qui le souhaitent, nous vous proposerons une balade ornithologique autour des étangs de la Frette. Puis, nous nous réunirons pour déjeuner ensemble à 12h30 (chacun pouvant amener son pique-nique à partager). A partir de 13h30, l'assemblée générale débutera.

RDV : Pour la sortie : à **10h30** aux étangs de la Frette à **Tergnier** - Pour l'Assemblée : à **13h30** au centre de vie de **Tergnier**

• DIM. 18 MARS

Vallée de l'Aisne (02)

A la recherche des oiseaux sédentaires, des derniers hivernants et des premiers migrateurs en vallée de l'Aisne.

RDV : à **9h** devant la mairie de **Braine**
Durée : la journée, prévoir repas tiré du sac.
Sortie animée par la LPO 02
Contact : R KASPRZYK au 03 23 72 55 80



• DIM. 18 MARS

A l'affût des passereaux au cimetière de la Madeleine (80)

Partez à l'affût des oiseaux nicheurs, des migrateurs, ainsi qu'à la découverte des premières fleurs, au cœur du cimetière de la Madeleine à Amiens. Au détour du parc, rencontrez alors les passereaux : mésanges, pouillots, fauvettes, et peut-être même le merle à plastron.

RDV : à **09h** à l'entrée du cimetière de la Madeleine à **Amiens** - **Durée** : la matinée
Prévoir : jumelles, vêtements chauds, chaussures de marche
Sortie animée par Pierre Royer

• DIM. 18 MARS

Point d'observation des phoques

Observez à la longue-vue les phoques veaux-marins et phoques gris de la baie de Somme. Les bénévoles répondront à vos questions sur leur rythme de vie, leur biologie et les mesures d'études et de protection mises en œuvre pour sauvegarder la colonie.

RDV : au cordon de galets, pointe du **Hourdel** de 12h30 à 18h00
Durée : passage libre aux horaires indiqués

• DIM. 18 MARS

A la découverte des phoques (80)

Au cours d'une sortie pédestre, découvrez la colonie de phoques veaux-marins de la Baie de Somme. Vous observerez les animaux à la longue vue et en découvrirez toutes les facettes : histoire, rythme de vie, suivi scientifique de la population, actions de protection et de sauvegarde.

Prévoir vêtements chauds, bottes, coupe-vent ...
RDV : à **13h15**, au parking du Blockhaus, route blanche, pointe du **Hourdel** - **Durée** : 2h30 - Sur inscription : 06 78 10 93 46



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
membre de France Nature Environnement, agréée par les ministères de l'Écologie et de l'Éducation Nationale
Picardie Nature - 1 rue de Croÿ - BP70010 - 80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50
contact@picardie-nature.org - www.picardie-nature.org
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 04 mars 1970 - siège social : 14 Place Vogel - 80000 Amiens
Siret 381 785 120 00019 - APE 9104Z - Imprimé sur papier recyclé